



PROCES-VERBAL

Commission Régionale U6 / U11

Réunion du : Lundi 06 Septembre 2021

Présidence : M. PERFETTI Jean-Claude

Présent(s) : M. CRISTOFARI Paul – MME PERI Jeanne

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- CALENDRIER 2021/2022

REPRISE DES PLATEAUX

- 1 - SAMEDI 25 Septembre 2021 (Rentrée du Foot – Organisation Fédérale)
- 2 - SAMEDI 02 Octobre 2021
- 3 - SAMEDI 09 Octobre 2021
- 4 - SAMEDI 16 Octobre 2021

VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT

REPRISE DES PLATEAUX LE SAMEDI & 13 NOVEMBRE 2021

- 5 - SAMEDI 13 Novembre 2021
- 6 - SAMEDI 20 Novembre 2021
- 7 - SAMEDI 27 Novembre 2021
- 8 - SAMEDI 04 Décembre 2021
- 9 - SAMEDI 11 Décembre 2021

VACANCES SCOLAIRES DE NOËL

REPRISE DES PLATEAUX LE SAMEDI 8 JANVIER 2022

- 10 - SAMEDI 08 Janvier 2022
- 11 - SAMEDI 15 Janvier 2022
- 12 - SAMEDI 23 Janvier 2022
- 13 - SAMEDI 30 Janvier 2022
- 14 - SAMEDI 05 Février 2022
- 15 - SAMEDI 12 Février 2022

VACANCES SCOLAIRES D'HIVER
REPRISE DES PLATEAUX LE SAMEDI 12 MARS 2022

16 - SAMEDI 12 Mars 2022

17 - SAMEDI 19 Mars 2022

18 - SAMEDI 26 Mars 2022

19 - SAMEDI 02 Avril 2022 (Rattrapage)

20 - SAMEDI 09 Avril 2022 (Rattrapage)

MERCI AUX DIFFERENTS CLUBS ORGANISATEURS POUR LEUR
IMPLICATION DANS LE RESPECT DES PRECONISATIONS
SANITAIRES
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENCADRANTS
PRESENTS SUR LE TERRAIN

2- ORGANISATION PLATEAUX

Les clubs qui souhaitent organiser des plateaux de Septembre 2021 à Avril 2022 sont priés de faire retour du planning avec la mention en face de la date choisie, U6/U9 ou U10/U11.

Modalités d'organisation envoyés à tous les clubs.

3- RAPPELS

Tous les plateaux de la saison 2021/2022 seront programmés le samedi matin de 10H30 à 12H30

Les clubs sont informés qu'ils doivent participer uniquement aux plateaux sur lesquels ils sont convoqués.

Les clubs ne peuvent organiser des plateaux sans l'accord de la Commission (demande à faire par courrier ou mail)

En cas d'infraction au règlement ci-dessus mentionné, le club recevant ou organisateur et le club participant seront respectivement sanctionnés **d'une amende de 150 Euros.**

ARBITRAGE OBLIGATOIRE EN U11 SOUS PEINE D'AMENDE.

La fiche « responsable plateaux » en U6/U9 et U10/U11 est à retourner à la Commission **avant le 20 Septembre 2021.** Une **amende de 25 Euros par semaine** de retard sera appliquée à compter de cette date.

GESTION EN CAS D'INTEMPERIES

Le bon déroulement des plateaux est à l'appréciation du club organisateur.

Dans l'impossibilité du déroulement de celui-ci, le club organisateur est dans l'obligation d'en informer les clubs et la Commission (éviter les déplacements inutiles).

Changement d'installations (terrains)

Les clubs possédant plusieurs terrains sont dans l'obligation d'informer la Ligue (assurance) et les clubs concernés au plus tard le mardi soir (mercredi convocations des enfants)